

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 59 (1908)
Heft: 6

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications.

Le cinquantenaire de la Société vaudoise des forestiers.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société vaudoise des forestiers, M. Petitmermet, secrétaire de cette société a lu le travail suivant à l'assemblée générale du 15 février 1908.

Messieurs,

Il y a eu 50 ans au mois d'août 1907 que notre société a fait son entrée dans le monde. Votre comité a pensé qu'il ne devait pas laisser passer inaperçu cet important anniversaire et il a chargé celui qui vous parle de rappeler brièvement l'activité de la Société pendant ce premier demi-siècle de son existence.

Je m'empresse d'abord de corriger une erreur commise volontairement que nos doyens ici présents auront déjà relevée: notre société n'a, en réalité, pas seulement 50 ans, mais bien 54 ans. Voici pourquoi. A la réunion de la Société des forestiers suisses dans le canton de Vaud en 1853, les membres vaudois de cette société décidèrent de former une section vaudoise de la Société suisse des forestiers. Cette section eût sa première assemblée générale en 1854 à Yverdon; elle comptait onze participants. La section fut définitivement constituée sous la présidence de M. Lardy, vice-président de la Commission des forêts. Dans cette première séance l'on parla de plantations, d'un nouveau dendromètre et du Waldteufel et la petite cohorte visita les forêts de Seyte et de Suchy. Des réunions analogues eurent lieu en 1855 à Bex et en 1856 à Payerne.

En 1857 la séance générale avait lieu à Nyon; au cours de celle-ci la proposition fut émise et immédiatement adoptée de constituer la section en société indépendante sous le nom de „Société vaudoise des forestiers“ dont nous commémorons donc bien aujourd'hui le 50^{me} anniversaire. Cette transformation fut des plus heureuse, car elle rendit possible l'admission d'une foule de propriétaires et d'employés forestiers qui ne pouvaient ou ne voulaient pas faire partie de la Société fédérale dont les assemblées avaient souvent lieu à de grandes distances du canton de Vaud.

Pendant les vingt premières années les gardes forestiers n'entrèrent pas en grand nombre dans la Société et elle resta jusqu'en 1877 composée presque exclusivement des inspecteurs forestiers et de plusieurs propriétaires de forêts. — En 1858 on élabora un règlement de 14 articles qui resta en vigueur jusqu'en 1894. Il est à noter, que d'après ce règlement les membres de la Société des forestiers suisses faisaient de droit partie de la Société vaudoise. Le règlement prévoyait une assemblée annuelle de 2 jours qui aurait lieu à tour dans les six arrondissements forestiers du canton. Cet article fut suivi ponctuellement, car à l'exception des années 1860, 1867 et 1868, où pour des raisons qui nous sont inconnues il n'y eût pas de réunion, la petite

troupe des forestiers se rencontra tantôt dans les Alpes, tantôt au Risond ; une année à Charmontel et l'année suivante à Bonmont. L'ordre adopté pour les réunions était Yverdon, Aigle, Payerne, Nyon, Cossignay, Lausanne.

Au commencement l'ordre du jour prévoyait pour chacun des deux jours une séance suivie d'une excursion dans les forêts des environs. Mais comme, paraît-il, les discussions du second jour étaient assez maigres, on décida de commencer par les courses ; le résultat fut bien pis encore. On en vint enfin à la manière de faire encore usitée aujourd'hui qui consiste à ne consacrer à la séance que la matinée du premier jour.

Le développement de la Société fut lent pendant cette première période. Elle comptait 41 membres en 1858, 54 en 1870 et 60 en 1880. Son budget était modeste et ne dépassait jamais 500 francs aux recettes comme aux dépenses. Mais l'activité intellectuelle des membres en compensait la quantité et il est bien peu de chapitres forestiers qui échappèrent à leurs discussions souvent assez vives. Puisque nous parlons de cette époque, laissez-moi vous rappeler encore les noms des hommes qui dirigèrent ces premiers débats : c'était Lardy, Davall de Joffrey, Pillichody, Spengler, de Meuron, de Saussure. Quant aux sujets des discussions, ce sont souvent les mêmes que nous voyons aujourd'hui encore revenir sur le tapis. Les pâturages boisés, l'administration des forêts communales, l'instruction des gardes étaient déjà à l'ordre du jour et il est curieux de constater combien certaines idées ont peu changé tandis que d'autres se modifiaient et se transformaient rapidement. La Société qui s'honorait déjà d'être très bien en cour, fut fréquemment consultée par la Commission des forêts sur l'opportunité de certaines mesures de police, telles que, par exemple, l'écorçage et le martelage des billes. Elle eût la primeur des tables de cubage dont plusieurs parties étaient l'œuvre de ses membres. Dès 1871 le Département de l'Agriculture et du Commerce prouva d'une façon plus palpable son intérêt au développement de la Société en lui octroyant un subside de frs. 150 destiné à lui faciliter l'organisation de sa course d'été. La petite cotisation de 2 francs par membre ne parvenait, en effet, pas à suffire aux dépenses occasionnées par les réunions.

En 1880, une ère nouvelle s'ouvre. Les gardes commencent à devenir nombreux dans la Société. Les sujets mis en discussion sont fixés une année à l'avance et un rapporteur est chaque fois désigné pour introduire le sujet. Une proposition semblable avait déjà été émise et adoptée en 1855, mais elle n'avait pas été mise à exécution. Cette décision ne resta en vigueur que peu d'années, mais ce fut assez long pour que l'habitude s'ancre de ne traiter chaque fois qu'un sujet important autour duquel gravitait toute la discussion. Le premier travail qui ait été ainsi présenté avait pour sujet „Les cultures intercalaires“ et il était l'œuvre du regretté professeur Bourgeois. En 1883 la Société prit une part active à l'exposition de Zurich pour laquelle M. Puennzieux fonctionnait comme commissaire. Il est à croire que cette mani-

festation était réussie car il nous fut décerné un diplôme. Le plus beau numéro de l'exposition de la Société vaudoise était un herbier préparé par MM. Koch, Davall et Bourgeois.

Notons que les liens qui rattachaient notre Société à la Société des forestiers suisses ont été rompus complètement dès cette époque. La „Vaudoise“ avait en 1874, 1879 et 1885 encore pris part aux assemblées de la „Fédérale“ dans la Suisse romande et supprimé sa propre réunion. Depuis 1885 pareille chose ne s'est pas reproduite et les deux Sociétés n'ont dès lors plus eu aucune relation. En 1885 s'ouvre au Champ-de-l'Air le musée forestier fondé sous les auspices de la Société vaudoise des forestiers. Ce musée qui n'a cessé d'être enrichi par des dons des membres est tombé dans l'oubli ces dernières années; nous profitons de l'occasion pour en recommander la visite. Une décision qui est restée lettre morte, concernait la Chronique agricole; ce journal avait été déclaré organe officiel de la Société sur la proposition de M. Puenzieux.

L'année 1889 est marquée par une importante innovation: la création des assemblées d'hiver. La partie administrative absorbait tellement de temps dans les séances que l'on décida conformément à une motion émise par M. de Blonay de liquider toutes les affaires d'ordre intérieur dans une assemblée qui aurait lieu, dans la règle, en hiver, à Lausanne. Cette nouvelle institution entra vite dans les mœurs de la Société et ces séances d'hiver acquièrent bientôt une importance presque égale aux assemblées d'été. Non seulement elles servirent à liquider les affaires administratives, mais les travaux les plus étendus ont été depuis présentés dans ces séances, de telle sorte que dans l'assemblée d'été la séance était raccourcie au strict nécessaire. On n'y parle plus guère que des forêts que la Société doit visiter.

1890 mérite d'être souligné, car c'est cette année-là que la Société hérita de M. Frenck de Morsier une somme de frs. 5000. Cette somme a été placée et les intérêts en ont été employés dans divers buts, tels que l'achat d'un certain nombre d'exemplaires du livre „La Forêt“, de Landolt, le remboursement des frais de déplacement pour les gardes qui prenaient part régulièrement aux assemblées, le subside pour l'achat du livre „Les Scolytides de l'Europe centrale“, la répartition de diplômes de bonne tenue de pépinières, les subsides aux pépinières scolaires et aux abonnements du Journal forestier suisse.

En 1894 la Société trouva enfin le temps de reviser son règlement et de le remplacer par des statuts plus complets qui sont restés en vigueur jusqu'à aujourd'hui. Ces statuts sont en grande partie l'œuvre de M. de Blonay qui s'en est occupé avec beaucoup de dévouement.

Vous connaissez presque tous la vie de notre Société depuis cette date. Elle n'a pas eu à enregistrer des faits très importants, mais nombre de travaux très intéressants y ont été présentés: les excursions étaient, presque toujours, variées et instructives. Ces dernières

années seulement la Société s'est attelée à des œuvres de grande envergure dont une a déjà vu le jour, je veux parler de l'agenda; d'autres, telles que l'enquête sur les beaux arbres ne sont pas encore aussi avancées, mais tout fait présumer que l'accomplissement de la tâche donnée au Comité par la Société ne tardera plus beaucoup.

Permettez-moi de vous donner ici encore quelques détails intéressants sur un ou deux des principaux sujets traités au sein de la Société sur la suite donnée aux discussions ou sur le développement que certaines questions ont pris au cours des années.

Quelques discussions eurent pour conséquence presque immédiate un arrêté de l'autorité compétente conforme aux vœux exprimés par la Société. C'est ainsi que l'écorçage des bois a été réglementé après les séances de 1866 et 1869 dans lesquelles ce sujet était à l'ordre du jour; il en a été de même du paiement comptant. Je ne connais qu'un cas où la décision prise par l'autorité ne répondit pas à l'opinion exprimée par la Société; c'est en ce qui concerne la création des sous-inspecteurs, rouage qui ne disait rien de bon à nos membres, car il n'était ni chèvre, ni chou. Le temps lui a donné raison et sa première proposition qui consistait à dédoubler les arrondissements revint plus tard sur le tapis et fut admise en haut lieu. En même temps on faisait droit à un autre vœu de la Société en créant les cours de gardes pour améliorer le personnel forestier communal, amélioration qui fut parachevée par la formation des triages. Il est pour le moins curieux de rappeler à cette occasion ici qu'en 1857 plusieurs membres proposaient déjà, „que l'on réunit plusieurs territoires communaux pour en créer des districts forestiers que l'on remettrait à des employés spéciaux.“ Vous voyez que l'on pensait aux gardes de triage depuis longtemps.

Si nous comparons les conclusions des nombreux travaux ayant trait aux pâturages boisés, nous remarquons que tous les conférenciers ont toujours conservé le même point de vue. Ils réclament une séparation nette du pâturage et de la forêt comme étant le seul moyen d'aménager convenablement les deux parties. C'est une question qui est restée stationnaire dans le fond et les premiers comme les derniers conférenciers ont insisté sur la nécessité de traiter la forêt au point de vue purement forestier et le pâturage au point de vue pastoral.

Il en est tout autrement si nous considérons par exemple, les conclusions des travaux concernant les ventes de bois. En 1861, M. Davall prouvait chiffres en mains que la vente des bois fabriqués était plus avantageuse que la vente sur pied; en 1875, M. Mallet émettait le même vote et conseillait de faire venir des équipes d'ouvriers étrangers; en 1880, M. Puenzieux réclamait le paiement comptant pour toutes les ventes faites dans les forêts publiques; enfin en 1907, le conférencier M. Berthoud nous démontrait les avantages d'une réclame étendue et de ventes importantes groupant plusieurs administrations forestières. Il me semble que dans cette question-ci, plus que dans toute autre peut-être, l'on peut reconnaître les différentes phases par lesquelles

elle a passé, les progrès réalisés et ceux qui sont encore à faire. Elle contraste à cet égard, d'une manière typique avec celle des pâturages boisés. Ces 2 sujets marquent ainsi assez bien les limites dans lesquelles les discussions de la Société se sont mues.

Messieurs,

J'ai évité à dessein de vous parler beaucoup des membres de notre Société; vous me pardonnerez d'autant plus volontiers de vous rappeler en finissant les noms de trois de nos membres qui ont vécu les temps que je viens de vous retracer et que j'ai le plaisir de saluer encore aujourd'hui parmi nous. Ce sont MM. Curchod-Verdeil, Mallet et Bertholet.

M. Curchod appartient à la Société depuis 1853; il en a toujours été un membre très assidu. Il a fait partie du comité à plusieurs reprises et a été président de 1883—1884. Parmi les travaux présentés par lui, nous ne citerons que le plus important qui était son rapport sur le reboisement des terrains exondés du lac de Neuchâtel.

M. Mallet est entré dans la Société en 1857; il a très souvent fait d'intéressantes communications concernant surtout l'aménagement et le rapport des taillis de chêne. Mais le principal mérite de M. Mallet est d'avoir fait partie du Comité sans interruption pendant 34 ans, soit de 1869—1903. Il a rempli d'une façon distinguée les fonctions de secrétaire-caissier de 1870—1889 et la charge de président de 1889 à 1896.

M. Bertholet, le doyen de nos inspecteurs forestiers d'arrondissement, a été également admis en 1857 au nombre des membres de la Société. Les protocoles des séances citent souvent son nom dans le cours des discussions, car son autorité comme praticien donnait du poids à son vote. M. Bertholet a, lui aussi, fait partie du Comité pendant plusieurs années.

En présence de si beaux états de service je ne doute pas un instant que vous ne vous joigniez à moi pour remercier nos vénérables jubilaires des éminents services qu'ils ont rendus pendant ce demi-siècle à notre chère Société et pour souhaiter que pendant bien des années encore ils nous aident à la maintenir au niveau où ils l'ont portée.

* * *

Extrait du rapport du Département fédéral de l'Intérieur sur sa gestion en 1907.

Forêts. Législation. La législation forestière fédérale n'a pas subi de changement en 1907.

Les lois ou ordonnances forestières des cantons de Zurich, Appenzell, Rhodes extérieures et intérieures, Thurgovie et Genève, ont été approuvées. Les Etats suivants n'ont pas encore soumis au Conseil fédéral la révision de leur législation forestière : Lucerne, Uri, Nidwald, Zoug, Soleure, Tessin, Valais et Neuchâtel.

Personnel forestier. Les places pour lesquelles le brevet d'éligibilité est exigé se répartissaient, à la fin de 1907, comme suit :

Inspection fédérale, école forestière et station d'essais	12
Cantons	141
Communes et corporations	43
	196

Plusieurs de ces places étant occupées par le même agent, l'effectif réel des forestiers suisses ayant une culture scientifique est de 189.

Le nombre des employés subalternes, pour le traitement desquels la Confédération paie des subsides, s'est élevé en 1907 à 1032.

Voici un aperçu des traitements et vacations pour lesquels des subsides fédéraux ont été versés :

	Traitements et vacations. Fr.	Subsides fédéraux. Fr.
Agents des cantons	577,965	175,246
Agents des communes et corporations	159,636	21,330
Préposés (touchant au moins fr. 500 par an) .	1,001,735	142,745
Totaux	1,739,336	339,321

La Confédération a payé en outre une somme de 6971 francs en faveur de l'assurance d'agents forestiers contre les accidents. (Primes totales frs. 21,732.)

Examens forestiers. Les membres de la commission ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 3 ans. M. Vogler, inspecteur des forêts de la ville de Schaffhouse, remplace M. Wild, démissionnaire.

8 candidats ont passé l'examen d'état, partie scientifique, à l'Ecole polytechnique.

8 candidats ont obtenu le brevet d'éligibilité à la suite de l'examen d'état, partie pratique.

La Confédération a subsidié différents cours d'instruction du personnel subalterne :

Cours intercantonal à Evilard (2^{me} moitié, 4 semaines, 22 participants), id., à Thusis et Glaris (8 semaines, 29 participants); cours cantonal à Yverdon et Bex (8 semaines, 25 participants), id., à la Rütti et Langenthal (6 semaines, 24 participants); cours de répétition à Porrentruy (2 semaines, 22 participants), à Mariastein (2 semaines, 22 participants); en outre, la seconde moitié d'un cours de garde à Zurich (14 jours, 25 participants).

Arpentage et superficie forestière. Le service fédéral des forêts a fait vérifier 16 triangulations de IV^{me} ordre dans les cantons de Lucerne, Obwald, Fribourg, Bâle-campagne, St-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie. Le subside fédéral s'élève à frs. 11,795.

Une surface de 4572 ha des forêts publiques a été levée dans les cantons de Berne, Lucerne, Uri, Obwald, Grisons et Genève.

8 cantons ont été autorisés à faire des déboisements de forêts protectrices sur une surface totale de 98,23 ha.

L'aire forestière occupait à la fin de 1907 une surface de 887,645 hectares.

Les cantons de Bâle-campagne et St-Gall ont procédé au classement des forêts de protection.

Servitudes et droits d'usage rachetés dans les forets protectrices des cantons de Berne, Uri, Obwald, Zoug, Appenzell-R. I. et Grisons :

15 droits d'affouage,
9 , de parcours,
1 , de litière,
8 , combinés, } somme payée fr. 80,269, plus cession
de 11,13 ha.

Aménagements. Le canton des Grisons a promulgué de nouvelles instructions, qui ont été approuvées par le Département fédéral.

19 aménagements provisoires ont été élaborés pour 4002 ha et 85 aménagements définitifs (nouveaux ou revisés) pour 17,948 ha ; les aménagements nouveaux comprennent 10,610 ha, et les revisions, 11,340, soit un total de 21,950 ha.

Exploitations. Les coupes dans les forêts publiques ont porté sur
dans les forêts domaniales 173,622 m³,

dans les forêts communales et corporatives 1,677,898 "

Soit, en produits principaux et secondaires 1,851,520 m³.

Cultures. L'étendue totale des pépinières est de 311 ha. Ces pépinières ont fourni pour les plantations :

19,287,453 plants repiqués,

3,190,340 plants non repiqués, = . . . 22,477,793 plants.

La construction des chemins forestiers s'est développée de façon réjouissante. La Confédération a payé des subsides s'élevant à 25,000 francs pour l'établissement de 23 chemins ayant coûté en tout 130,551 francs. D'autre part, le Département a approuvé 63 projets de chemins et 1 projet de câble de téléférage. Les frais budgetés se chiffrent à frs. 986,631, et les subsides fédéraux alloués, à frs. 190,262.

Reboisements et travaux de défense. Les projets exécutés portent sur frs. 603,233, et les subsides fédéraux alloués, à fr. 349,869, sans compter frs. 357 payés par le fonds du million de secours. Le Département a sanctionné 83 projets nouveaux, d'un devis total de frs. 1,103,774 et y alloue en tout frs. 695,057, y compris frs. 2600 provenant du fonds de secours.

Statistique forestière. Cette matière, si longtemps négligée, a été confiée par le Conseil fédéral à M. Decoppet, professeur à l'Ecole po-

lytechnique. Une première publication paraîtra, dans le cours de 1909, sur le commerce des bois de la Suisse avec l'étranger.

Divers. Le Département a ordonné une expertise ensuite d'une réclamation de la commune de Greppen (Lucerne), au sujet des coupes à blanc effectuées sur le versant nord-ouest du Rigi, dans le bassin de réception du torrent de Wyden (St-Gall). Sur le préavis des experts, le Gouvernement schwytzois est prié de veiller à l'exécution des mesures proposées pour parer aux dangers résultant de ces coupes.

En continuant à brûler les buissons sur pâturages, sans prendre les précautions nécessaires, de nombreux incendies ont été occasionnés dans les forêts du Tessin. Le Gouvernement de ce canton est prié de présenter un rapport à ce sujet ; il fera reboiser les surfaces incendiées et prendra les mesures pour que ces faits ne se renouvellent plus.

Les observations de glaciers permettent de constater que ceux-ci reculent encore. Les quelques exceptions remarquées, dépendent davantage de la forme de la langue glaciaire que de l'ensemble du glacier.

A l'occasion du congrès de Bordeaux pour le traitement applicable aux forêts de montagne, le service forestier fédéral a présenté un travail sur les corrections de torrents et les travaux contre les avalanches, ainsi que sur le reboisement en Suisse.

Les documents recueillis en vue de l'étude de la répartition des plantes ligneuses croissant spontanément en Suisse, ont permis d'établir une seconde livraison qui traite du val de Binnen en Valais.

La Confédération a payé, en 1907, les subsides suivants alloués à diverses sociétés : frs. 5000 à la Société des forestiers suisses, 1000 francs à l'Association internationale des botanistes, frs. 500 au Club alpin suisse pour le Musée alpin, frs. 3000 aux jardins alpins de la Linæa près Bourg-St-Pierre (Valais), de Pont-de-Nant et des Rochers-de-Naye (Vaud), ainsi que du Rigi-Scheidegg (Lucerne). soit, au total, frs. 9500.



Bibliographie

Ouvrages reçus.

Vingt-cinq années dans le service des aménagements. Etudes forestières diverses, par *L. Brenot*, ancien élève de l'Ecole forestière, 1880 à 1906. Prix, fr. 5.50. Morteau, imprimerie moderne, Genre, fils, 1907.

Baum- und Waldbilder aus der Schweiz. Erste Serie. Herausgegeben vom Schweizer. Departement des Innern. Prix, fr. 5. Edité par A. Francke à Berne, 1908.

Beiträge zur Forstgeschichte des Kantons Zürich, 1882-1907. Par *J. Rüedi*, inspecteur cantonal des forêts, Zurich. Imprimerie Lobauer, 1908.